

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par le service Culture, Sports et Loisirs de la ville de La Ferté-Macé, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public avenue Thiers, afin de réaliser des travaux de restauration du monument de 1870-1871, le 28 janvier 2023,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 - Afin de réaliser des travaux de restauration du monument de 1870-1871, le service Culture, Sports et Loisirs de la ville de La Ferté-Macé est autorisé à occuper le domaine public avenue Thiers, le 28 janvier 2023.

ARTICLE 2 - Pendant la durée des travaux :

- Le stationnement sera interdit sur le parking devant le magasin « Cuisines et Bains d'Andaine » et sur le parking en face de l'agence « MMA »
- La circulation sera interdite avenue Thiers dans le sens allant de la place de la Gare vers la rue des Deux Gares

ARTICLE 3 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par les services techniques de la ville de La Ferté-Macé.

ARTICLE 4 - Toute infraction avec les dispositions énoncées aux articles précédents sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 - Les services de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- Le service Culture, Sports et Loisirs de la ville de La Ferté-Macé

Fait à LA FERTE-MACE,
Le 18/01/2023,
Le Maire,
Michel LEROYER

